

Date de publication :

17 novembre 2023

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

« Signature d'un contrat de prestation entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et Rubis Production ».

2023 - D - 195

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 20.2.1. du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en date du 9 juillet 2020.

**Considérant** que la commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite organiser une journée magique au cirque de Noël Rubis en direction des familles villeneuvoises le samedi 16 décembre 2023 de 10h à 17h

**Considérant** que la société Rubis Production propose des ateliers de cirque et un spectacle de cirque

**DECIDE**

**Article 1er : d'accepter et de signer** la prestation de service avec la Société Rubis, 13 rue Charles Péguy 77 100 Meaux, pour un montant de 875 euros TTC

**Article 2 : Dit** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

**Article 2 : Dit** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 08/11/2023

M. Le Maire,

Philippe GAUDIN

